

HOTELA Fonds de prévoyance

Montreux

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

sur les comptes annuels 2020

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de HOTELA Fonds de prévoyance

Montreux

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de HOTELA Fonds de prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, case postale, 1001 Lausanne
Téléphone : +41 58 792 81 00, télécopie : +41 58 792 81 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Philippe Lienhard
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Mathieu Roth
Expert-réviseur

Lausanne, le 30 août 2021

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)

HOTELA Fonds de prévoyance
**Bilan au 31 décembre
(en francs suisses)**

		2020	2019
Actif	Notes		
Placements	6		
Liquidités		85'018'221.82	42'191'063.05
Actions		533'497'782.00	540'958'939.00
Obligations		627'883'488.00	713'363'941.00
Fonds de placements immobiliers		533'413'114.00	513'996'578.00
Matières premières		0.00	35'316'291.00
Métaux précieux		41'571'469.00	0.00
Placements privés		69'446'532.00	69'461'883.00
Hedge Funds hedgés		70'701'814.00	100'014'525.00
Réassurances hedgées		69'417'688.00	56'791'675.00
Infrastructure		65'533'086.00	60'956'931.00
Total des placements		2'096'483'194.82	2'133'051'826.05
Compte de régularisation actif		41'583'198.67	38'111'877.04
Créances de cotisations des employeurs (affiliés)	6.7.4.	21'345'767.94	24'823'981.86
Autres comptes de régularisation actif	7.1.	20'237'430.73	13'287'895.18
Total de l'actif		2'138'066'393.49	2'171'163'703.09
Passif			
Dettes			
Prestations de libre passage, rentes et liquidation partielle	7.3.	130'581'654.31	218'603'274.52
Cotisations en faveur des employeurs (affiliés)	6.7.4.	595'997.10	855'553.59
Total des dettes		131'177'651.41	219'458'828.11
Compte de régularisation passif		811'680.60	727'302.68
Réserve de contributions des employeurs			
Réserve de contributions sans renonciation à l'utilisation		7'951'650.87	9'176'887.22
Total des réserves de contributions des employeurs		7'951'650.87	9'176'887.22
Provisions non techniques	7.2.	0.00	150'000.00
Provision pour le financement d'événements exceptionnels		0.00	150'000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2.	1'305'618'848.91	1'289'341'126.04
Capital de prévoyance des rentiers	5.4.	473'420'270.00	447'031'834.00
Provisions techniques	5.6.	56'490'000.00	44'889'000.00
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques		1'835'529'118.91	1'781'261'960.04
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3.	162'596'291.70	160'388'725.04
Découvert			
Situation en début de période		0.00	-13'184'133.85
Excédent des produits / charges de l'exercice		0.00	13'184'133.85
Situation en fin de période		0.00	0.00
Total du passif		2'138'066'393.49	2'171'163'703.09

HOTELA Fonds de prévoyance
**Compte d'exploitation pour l'exercice
se terminant au 31 décembre
(en francs suisses)**

	Notes	2020	2019
Cotisations des salariés		79'965'686.92	85'355'085.84
Cotisations des employeurs		79'965'686.91	85'355'085.83
Apport dans la réserve de contributions des employeurs		2'206'118.15	2'637'922.10
Utilisation de la réserve de contributions d'employeurs		-3'431'354.50	-688'974.45
Primes uniques et rachats		6'301'999.20	4'796'593.10
Cotisations et apports ordinaires et autres	5.2.	165'008'136.68	177'455'712.42
Apports de libre passage		94'093'563.49	119'362'359.26
Apports de capitaux suite à une reprise de rentiers	5.4	0.00	0.00
Remb. de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		4'805'579.03	3'084'164.64
Prestations d'entrée	5.2.	98'899'142.52	122'446'523.90
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		263'907'279.20	299'902'236.32
Rentes de vieillesse		-27'017'713.38	-25'826'667.75
Rentes de survivants		-3'348'523.65	-3'296'912.75
Rentes d'invalidité		-7'780'875.80	-8'167'667.05
Rentes d'enfants		-1'016'850.15	-1'146'990.35
Prestations en capital à la retraite	5.2.	-20'496'228.43	-36'787'525.27
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-3'671'426.50	-7'165'988.10
Prestations réglementaires	5.4.	-63'331'617.91	-82'391'751.27
Prestations extra-réglementaires		0.00	0.00
Prestations de libre passage en cas de sortie		-168'229'360.18	-285'481'739.86
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-3'530'497.30	-3'540'273.80
Prestations de sortie	5.2.	-171'759'857.48	-289'022'013.66
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-235'091'475.39	-371'413'764.93
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance des actifs		6'486'673.18	76'888'601.03
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des rentiers		-26'388'436.00	3'089'316.00
Dissolution(+)/Constitution(-) de provisions techniques	5.6.	-11'601'000.00	-10'149'000.00
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de contributions d'employeurs		1'225'236.35	-1'948'947.65
Résultat liquidation partielle	9	-2'776'491.36	0.00
Rémunération du capital épargne	5.2.	-22'764'396.05	-40'114'933.48
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-55'818'413.88	27'765'035.90
Prestations d'assurance		1'119'665.85	1'150'725.85
Produits de prestations d'assurance		1'119'665.85	1'150'725.85
A reporter		-25'882'944.22	-42'595'766.86

HOTELA Fonds de prévoyance

**Compte d'exploitation pour l'exercice
se terminant au 31 décembre
(en francs suisses)**

	Notes	2020	2019
Report		-25'882'944.22	-42'595'766.86
Contributions au fonds de garantie		-1'421'656.23	-1'182'270.40
Charges d'assurance		-1'421'656.23	-1'182'270.40
Résultat net de l'activité d'assurance		-27'304'600.45	-43'778'037.26
Intérêts, rendements de la fortune mobilière (y.c. TER)	6.7.1	50'475'897.09	237'816'845.72
Frais d'administration de la fortune (y.c. TER)	6.7.2	-10'538'144.78	-9'865'528.24
Résultat net des placements	6.7	39'937'752.31	227'951'317.48
Dissolution (+)/Constitution (-) de provision événements exceptionnels	7.2.	150'000.00	-150'000.00
Dissolution/constitution de provisions événements exceptionnels		150'000.00	-150'000.00
Autres produits		239'945.53	100'298.03
Autres produits		239'945.53	100'298.03
Coût de l'administration générale (frais de gestion Hotela)		-9'065'229.00	-9'061'079.00
Coût de l'administration générale (frais divers)		-332'193.58	-228'283.66
Frais de courtages		-1'229'534.05	-1'087'105.65
Honoraires organe de révision et experts en prévoyance		-141'621.45	-130'724.85
Emoluments autorités de surveillance et haute surveillance		-46'952.65	-43'526.20
Frais d'administration		-10'815'530.73	-10'550'719.36
Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs		2'207'566.66	173'572'858.89
Constitution (-)/dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3.	-2'207'566.66	-160'388'725.04
Excédent des produits / charges (-)		0.00	13'184'133.85

**Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)**

1. Base et organisation

1.1. Forme juridique, but et siège social

Sous le nom "HOTELA Fonds de prévoyance", il existe une fondation commune de droit privé dont le siège social est à la Rue de la Gare 18 à Montreux.

HOTELA Fonds de prévoyance a pour but de protéger les salariés des entreprises affiliées, ainsi que leurs survivants, selon les dispositions du règlement et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (LPP), contre les conséquences économiques de la perte de gain résultant de la mise à la retraite, du décès ou de l'invalidité.

Par son inscription dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'autorité de surveillance compétente (Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale), la Fondation entend participer à l'application du régime de l'assurance obligatoire découlant de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et des ordonnances d'applications qui lui sont liées.

1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle soumis au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (selon décision du 14 février 2012) et est affiliée au fonds de garantie LPP.

1.3. Indication des actes et des règlements

Statuts : en vigueur depuis 24 novembre 1989, modifiés au 01.07.2009
Règlement de prévoyance : en vigueur depuis décembre 2004, dernière modification au 11.02.2021

Affiliés et indépendants

Unica, Unica Plus en vigueur depuis le 01.01.2005, dernière modification au 01.01.2021
Super Unica, Super Unica Plus en vigueur depuis le 01.01.2005, dernière modification au 01.01.2021
Unica Premium en vigueur dès le 01.01.2014, dernière modification au 01.01.2021

Mega, Mega Plus en vigueur depuis le 01.01.2005, dernière modification au 01.01.2021
Mega Premium en vigueur dès le 01.01.2014, dernière modification au 01.01.2021

Basic en vigueur dès le 01.01.2014, dernière modification au 01.01.2021

Standard, Standard Plus en vigueur depuis le 01.01.2005, dernière modification au 01.01.2021

Règlement sur la liquidation partielle en vigueur depuis le 01.01.2007, dernière modification au 05.07.2017

Règlement de placements : du 01.01 2007, dernière modification au 17.09.2019

Règlement sur les capitaux de prévoyance et les provisions techniques en vigueur depuis le 01.01.2007, dernière modification au 02.05.2019

Règlement d'organisation en vigueur depuis le 30.11.2006, dernière modification au 02.05.2019

Règlement sur l'affiliation en vigueur depuis le 01.07.2009, dernière modification au 02.05.2019

**Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)**

1.4. Organe de gestion paritaire / Personnes autorisées à signer

Le Conseil de fondation se compose du Président et de huit membres :

Dès le 1er janvier 2020

Président (indépendant)	Dr. Jürg Domenig, Coire	SC
Membres du Conseil de fondation représentants des employeurs	Marie Forestier, Montreux Thomas Allemann, Köniz Kurt Künzli, Coire Vincenzo Ciardo, Heimberg	SC
Membres du Conseil de fondation représentants des employés	Eric Dubuis, Collonges-Bellerive Urs Masshardt, Nottwil Sandro Stadelmann, Lucerne Andreas Rieger, Thalwil	
Directeur général	Dr. Michael Bolt, Montreux	SC
Directeur Finances	Patrick Métral, Sion	SC
Directeur Assurances	Sébastien de Allegri, Lausanne	SC

SC = Signature collective à deux

Dès le 1er janvier 2021

Président (indépendant)	Dr. Jürg Domenig, Coire	SC
Membres du Conseil de fondation représentants des employeurs	Marie Forestier, Montreux Thomas Allemann, Köniz Kurt Künzli, Coire Vincenzo Ciardo, Heimberg	
Membres du Conseil de fondation représentants des employés	Eric Dubuis, Collonges-Bellerive Urs Masshardt, Nottwil Sandro Stadelmann, Lucerne Andreas Rieger, Thalwil	
Directeur général	Dr. Michael Bolt, Montreux	SC
Directeur Finances	Patrick Métral, Sion	SC
Directeur Assurances	Sébastien de Allegri, Lausanne	SC

SC = Signature collective à deux

1.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Swiss Risk Care, Cocontractante Nicolas May, expert exécutant
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Pully
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale à Lausanne

HOTELA Fonds de prévoyance

Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

1.6. Employeurs affiliés

Les employeurs affiliés sont issus de la branche de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme dont les agences de voyages (FSV), les écoles suisses de ski (Swiss Snowsports) ainsi que les homes médicalisés (senesuisse). Ils sont au nombre de 3'383 contre 3'280 au 31 décembre 2019.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	2020	2019
Personnes assurées sur la base des déclarations de salaire de l'année précédente	69'063	66'118
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	2'613	2'457
Rentes de partenaires (veufs et veuves)	483	468
Rentes d'invalidité	923	910
Rentes d'enfants	449	377
Total	<u>4'468</u>	<u>4'212</u>
2.1 Membres actifs et bénéficiaires de rentes (mouvements)	2020	2019
Personnes assurées sur la base des déclarations de salaire de l'année précédente	66'118	66'776
Entrées en cours d'année	12'488	12'350
Sorties en cours d'année	<u>-9'543</u>	<u>-13'008</u>
Effectif au 31 décembre	69'063	66'118
Bénéficiaires de rentes	4'212	4'341
Entrées en cours d'année	483	406
Sorties en cours d'année	<u>-227</u>	<u>-535</u>
Effectif au 31 décembre	4'468	4'212

3. Nature de l'application du but

3.1. Explication du plan de prévoyance

Le Fonds de prévoyance compte 7 plans de prévoyance avec la possibilité pour chacun d'entre-eux de choisir le salaire assuré maximum et la déduction de coordination. Tous les plans sont de types primauté des cotisations pour la composante retraite.

Nom des plans

- Unica
- Super Unica
- Unica Premium
- Basic
- Standard
- Mega
- Mega Premium

Salaire assuré maximum

- Salaire maximum LPP (CHF 86'040)
- Salaire maximum LAA (CHF 148'200)
- Le quadruple du salaire maximum LPP (CHF 344'160)

Déduction de coordination

- Déduction de coordination LPP (CHF 25'095)
- Déduction de coordination LPP en pourcent du taux d'activité
- Pas de déduction

**Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)**

Prestation de retraite

Age retraite ordinaire	65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes
Rente de retraite	Conversion du capital acquis
Age de la retraite effective	Dès 60 ans pour les hommes et 59 pour les femmes au maximum jusqu'à 70 ans
Capital retraite	Versement partiel ou total (idem pour tous les plans)

Prestations d'invalidité

Rente d'invalidité	Unica	40% du salaire coordonné
	Super Unica	50% du salaire coordonné
	Unica Premium	50% du salaire coordonné
	Standard	Rente de retraite projetée sans intérêt
	Basic	40% du salaire coordonné
	Mega	50% du salaire coordonné
	Mega Premium	50% du salaire coordonné

Libération du paiement des primes	Pour tous les plans après un délai de 90 jours
-----------------------------------	--

Prestations de décès

Rente de partenaire	Unica	25% du salaire coordonné
	Super Unica	30% du salaire coordonné
	Unica Premium	30% du salaire coordonné
	Standard	60% de la rente d'invalidité
	Basic	25% du salaire coordonné
	Mega	30% du salaire coordonné
	Mega Premium	30% du salaire coordonné

Capital décès	Si aucune rente de partenaire n'est versée, un capital décès est dû aux ayants droits
---------------	---

Rentes d'enfant

Rente d'enfant de retraité	Unica	20% de la rente de retraite
	Super Unica	20% de la rente de retraite
	Unica Premium	20% de la rente de retraite
	Standard	20% de la rente de retraite
	Basic	20% de la rente de retraite
	Mega	20% de la rente de retraite
	Mega Premium	20% de la rente de retraite

Rente d'enfant d'invalidé	Unica	10% du salaire coordonné
	Super Unica	10% du salaire coordonné
	Unica Premium	10% du salaire coordonné
	Standard	20% de la rente d'invalidité
	Basic	10% du salaire coordonné
	Mega	10% du salaire coordonné
	Mega Premium	10% du salaire coordonné

Rente d'orphelin	Unica	10% du salaire coordonné
	Super Unica	10% du salaire coordonné
	Unica Premium	10% du salaire coordonné
	Standard	20% de la rente d'invalidité
	Basic	10% du salaire coordonné
	Mega	10% du salaire coordonné
	Mega Premium	10% du salaire coordonné

Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)

3.2. Financement, méthodes de financement

Salaire assuré

Salaire de base	Salaire AVS brut				
Déduction de coordination	Selon la convention d'affiliation				
Salaire assuré	Salaire de base moins la déduction de coordination				

Cotisations	18-24	25-34	35-44%	45-54%	55-64/65 / 65/66-70
Unica	1.0%	14.0%	14.0%	14.0%	14.0% - 19.0%
Super Unica	1.2%	14.4%	14.4%	14.4%	14.4% - 19.0%
Unica Premium	1.4%	16.4%	16.4%	16.4%	16.4% - 21.0%
Standard	1.0%	9.0%	12.0%	17.0%	20.0% - 20.0%
Basic	1.0%	9.8%	12.8%	17.8%	20.8% - 20.0%
Mega	1.2%	10.0%	13.0%	18.0%	21.0% - 20.0%
Mega Premium	1.4%	12.4%	15.4%	20.4%	23.4% - 22.0%

La cotisation de l'employeur est au moins égale à celle de l'assuré.

Bonifications	18-24	25-34	35-44%	45-54%	55-64/65 / 65/66-70
Unica	0.0%	7%*/11%**	10%*/11%**	15%*/11%**	18%*/11%**/18%*/18%**
Super Unica	0.0%	7%*/11%**	10%*/11%**	15%*/11%**	18%*/11%**/18%*/18%**
Unica Premium	0.0%	9%*/13%**	12%*/13%**	17%*/13%**	20%*/13%**/20%*/20%**
Standard	0.0%	7.0%	10.0%	15.0%	18.0% - 18.0%
Basic	0.0%	7.0%	10.0%	15.0%	18.0% - 18.0%
Mega	0.0%	7.0%	10.0%	15.0%	18.0% - 18.0%
Mega Premium	0.0%	9.0%	12.0%	17.0%	20.0% - 20.0%

* Taux s'appliquant sur le salaire coordonné minimum LPP

** Taux s'appliquant sur le salaire coordonné sur-obligatoire

Méthode de financement

Prestations de retraite	Capitalisation
Prestations d'invalidité et de décès	Répartition des capitaux de couverture

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Sans objet.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2020.

**Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)**

4.2.1. Titres

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan.

4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les bénéfices et pertes sur cours en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

4.2.3. Prêts garantis par cédule

Les prêts garantis par cédule sont comptabilisés à leur valeur nominale.

4.2.4. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes et sur des bases techniques reconnues.

4.2.5. Réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est calculée à l'aide d'une Value-at-Risk (VaR) à 97.5%. La VaR a été estimée par l'expert financier ayant réalisé l'ALM à 12.7% des placements, et la réserve de fluctuation de valeur à 14.3% des engagements. L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs se monte ainsi à fin 2020 à CHF 262'480'664.

Après un début d'année prometteur pour les investissements, la pandémie a mis un terme abrupt à ces perspectives réjouissantes. L'économie mondiale s'est pratiquement arrêtée dès mars 2020, et les marchés ont réagi par des chutes massives. Les Etats ont mis en place des plans d'aide d'une ampleur sans précédent et les banques centrales ont adopté une politique monétaire exceptionnellement expansionniste, à laquelle les actifs à risque tels que les actions et les obligations à haut rendement ont répondu par une forte hausse de cours. La reprise conjoncturelle s'est poursuivie au second semestre, avant d'être ralentie une fois de plus par la deuxième vague pandémique et les mesures qui se sont ensuivies. Toutefois, certaines nouvelles positives ont influencé les marchés, comme l'arrivée du vaccin contre le Covid-19, le résultat de l'élection présidentielle américaine et l'accord sur le Brexit. Le résultat a permis à la fondation de consolider la réserve de fluctuation de valeurs à un montant de CHF 162'596'292 (61.95% de l'objectif).

La méthode de calcul de la réserve de fluctuation de valeurs est basée sur la "Value at Risk" à 97.5 % (VAR = Value at Risk). Elle permet d'évaluer l'importance des réserves à constituer afin de pouvoir faire face aux échéances financières programmées, ceci même en cas d'évolution fortement négative des marchés. L'ampleur de la perte est fonction non seulement de la nature et de la répartition des actifs sous gestion, mais également de l'horizon temporel considéré. En effet, les fluctuations de cours sont essentiellement liées à la nature plus ou moins risquées des actifs détenus en portefeuille, de leur poids relatif dans celui-ci et des co-dépendances mesurées entre leurs évolutions respectives. Un actif risqué est un actif dont la dispersion des performances est notoirement plus large que celle d'autres actifs. L'exposition au risque est bien évidemment d'autant plus significative que la pondération de cet actif dans le portefeuille de l'institution est forte. Enfin, si les mouvements entre actifs sont fortement corrélés, ceux-ci s'additionneront, alors que s'ils le sont faiblement, voire négativement, les mouvements de certains actifs seront contrecarrés par les mouvements inverses observés chez d'autres.

4.2.6. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs se fait aux valeurs nominales.

4.3. Modification des principes comptables d'évaluation et de présentation des comptes

Aucune modification des principes comptables d'évaluation ou de présentation des comptes.

HOTELA Fonds de prévoyance

Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Couverture des risques :

Couverture intégrale des risques par le Fonds (pas de réassurance).

Participation aux excédents résultant des contrats d'assurance selon l'art. 68a LPP

HOTELA Fonds de prévoyance est une institution entièrement autonome et n'est donc pas concernée par cette directive.

Valeurs de rachat provenant de contrat de réassurance résilié au 31.12.1994 (Providentia /La Mobilière)

	2020	2019
Prestations décès et invalidité	9'552'868	10'121'503
Prestations vieillesse	41'507	43'899
Total	<u>9'594'375</u>	<u>10'165'402</u>

Bases techniques

LPP 2015 périodique actualisée en 2015 (LPP 2015-2015)

Taux d'intérêt technique de 3%

5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne

	2020	2019
Capitaux d'épargne au 1.1	1'289'341'126.04	1'326'114'793.59
Cotisations d'épargne des salariés	59'333'368.60	63'573'841.45
Cotisations d'épargne de l'employeur	59'333'368.60	63'573'841.40
Apports de libre-passage	94'093'563.49	119'362'359.26
Rachats	6'301'999.20	4'796'593.10
Rbt versements anticipés logement/divorce	4'805'579.03	3'084'164.64
Prestations de libre-passage à la sortie	-168'331'935.49	-199'274'633.59
Liquidation partielle	-59'632.84	-86'207'106.27
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-3'530'497.30	-3'540'273.80
Dissolution des capitaux par suite de retraite, de décès et d'invalidité	-64'126'866.27	-49'309'474.37
Rémunération des capitaux d'épargne	22'764'396.05	40'114'933.48
Autres mouvements	5'694'379.80	7'052'087.15
Capitaux d'épargne au 31.12	<u>1'305'618'848.91</u>	<u>1'289'341'126.04</u>

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le Conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la Fondation. Ce taux peut s'écarter du taux minimal LPP, la rémunération de l'avoir de vieillesse LPP (compte-témoin) restant garantie avec le taux minimal fixé par le Conseil fédéral. Pour l'exercice concerné, le taux est de 1.75% (exercice précédent 2.25%) pour la partie obligatoire et de 1.75% pour la partie sur-obligatoire (exercice précédent 2.25%).

5.3. Total des avoirs de vieillesse LPP

	2020	2019
Avoirs de vieillesse LPP (comptes-témoins)	<u>1'121'265'467</u>	<u>956'860'380</u>
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)

5.4. Evolution du capital de prévoyance des rentiers	2020	2019
Capital de prévoyance des rentiers au 1.1.	447'031'834.00	450'121'150.00
Rentes versées	-38'219'963.58	-37'404'476.60
Prestations en capital à la retraite	-20'496'208.43	-15'163'412.27
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	0.00	-465'380.10
Libération de la cotisation épargne	-3'902'237.35	-4'539'819.85
Réserves mathématiques des bénéficiaires de rentes des affiliés concernés par la liquidation	-2'716'858.52	-28'324'721.00
Coûts des sinistres de l'année	8'000'000.00	8'000'000.00
Attribution des intérêts 3% sur fonds épargne des rentiers	13'450'000.00	13'500'000.00
Apports des capitaux d'épargne des nouveaux bénéf.	64'126'866.27	49'309'474.37
Dissolution provision pour longévité	0.00	0.00
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	6'146'837.61	11'999'019.45
Capital de prévoyance des rentiers au 31.12	<u>473'420'270.00</u>	<u>447'031'834.00</u>

5.5. Résultat de la dernière expertise actuarielle (avril 2021)

En notre qualité d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle du Fonds au sens de l'article 52e LPP, nous constatons que, sous réserve de l'approbation des comptes, sa situation financière est positive au 31.12.2020. Le Fonds offre, à cette date, la garantie qu'il peut remplir ses engagements.

Nous avons constaté en outre que :

- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux dispositions légales ;
- le rapport démographique du Fonds est favorable avec un ratio de 17.2 assurés actifs pour un bénéficiaire de rentes et une proportion d'engagements envers les bénéficiaires de rentes de 25.5% ;
- les cashflows annuels de prévoyance en relation avec l'activité d'assurance ont été en moyenne très faiblement négatifs durant les 4 dernières années ;
- l'excédent de couverture s'élève au 31.12.2020 à CHF 162'596'292 ;
- le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 s'élève à 108.9% au 31.12.2020 ;
- la légère perte technique de l'exercice 2020 provient principalement du résultat des placements ;
- le coût des passifs s'élève à 1.7% sur une période de 10 ans avec une hypothèse de rémunération des comptes individuels de 1.00%. Il est de 2.2% avec une rémunération de 1.75% (objectif de taux d'intérêt technique du Fonds en 2026) ;
- le rendement attendu moyen à 5 ans est de 3.44% des engagements et celui à 10 ans est de 3.26%. Il est suffisant pour assurer le financement du Fonds avec une rémunération des comptes individuels de 1.00% et de 1.75% ;
- notre recommandation concernant le taux technique de 1.75% a été suivi par le Conseil de fondation. Le taux technique actuel est de 3%, avec une provision pour réduction du taux d'intérêt technique à 2.25% constituée à 100% au 31.12.2020 ;
- la tolérance financière au risque du Fonds est limitée en raison de la constitution partielle de la RFV au 31.12.2020. La bonne tolérance au risque structurelle du Fonds est compensée par sa forme commune, son environnement concurrentiel et la part importante des avoirs de vieillesse obligatoires qui compromettent la mise en place de mesures d'assainissement en cas de découvert prolongé ;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes. Le Fonds est autonome dans la couverture des risques décès, invalidité et de longévité.

Dès lors, nous recommandons au Fonds de :

- suivre attentivement les éventuelles conséquences sur le Fonds de la pandémie COVID-19 afin d'adapter les paramètres techniques si nécessaire ;
- présenter les avoirs des assurés invalides dans les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rente et non sous capitaux de prévoyance des actifs ;
- évaluer l'impact du passage aux bases techniques LPP 2020 sur les capitaux de prévoyance et sur l'équilibre financière et les implémenter ;

**Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)**

- poursuivre l'objectif de reconstituer une RFV afin d'améliorer la tolérance financière et structurelle au risque du Fonds ;
- surveiller l'équilibre entre gain sur les cotisations et coût de la mise à la retraite dû au taux de conversion favorable ;

5.6. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont basés sur les bases techniques LPP 2015-2015 au taux de 3%.

Justification et règles de constitution des différentes provisions techniques

Les données relatives aux provisions techniques sont basées sur l'expertise technique au 31.12.2020.

Provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès

La provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès complète le financement affecté à la couverture des prestations pour les cas de prévoyance invalidité et décès.

La baisse du niveau cible a pour origine les caractéristiques de la nouvelle table de mortalité (LPP 2015-2015), notamment une évolution marquée des probabilités de devenir invalide (à la baisse) et de celles de décéder en tant qu'invalide (à la hausse).

L'expert détermine chaque année la nécessité et la quotité de cette provision.

Provision pour cas en suspens

La provision est constituée afin de couvrir le risque lié à l'invalidité et au décès des personnes en incapacité de travail à la date d'évaluation.

Les annonces des cas d'incapacité de travail par les employeurs affiliés n'est pas systématique et, la plupart du temps, l'IP prend connaissance d'un cas d'invalidité avec la réception d'une décision AI confirmant la reconnaissance de l'invalidité. Le niveau cible de cette provision est déterminé à partir de l'historique des sinistres enregistrés par l'IP.

Provision pour la longévité

La provision pour la longévité couvre le risque actuariel lié à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente.

Son niveau cible correspond au coût attendu de l'augmentation de l'espérance de vie. L'expert détermine périodiquement le niveau cible.

En application du principe de permanence, l'IP constitue une provision de 0.5% du montant total des réserves mathématiques par année écoulée depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle table de mortalité. Elle est constituée dès l'année qui suit le changement de bases techniques et est utilisée lors du changement de ces dernières. Elle correspond au 31.12.2020 à 2.0% du capital de prévoyance des rentiers ainsi que de la provision de changement de bases techniques. La provision pour la longévité est ramenée à son niveau cible lorsque le principe de permanence ne peut pas être appliqué.

Provision pour le changement de bases techniques

La provision pour le changement de bases techniques a pour but le préfinancement total ou partiel d'une augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques entraînée par l'abaissement du taux d'intérêt technique ou par le changement des bases techniques. Le Conseil de fondation a décidé, si l'environnement économique le justifie, d'abaisser le taux technique à 2.25 % au 01.01.2021. Le niveau actuel de la provision correspond à la baisse de 3% à 2.25%.

L'expert détermine chaque année la nécessité et la quotité de la provision destinée à absorber cette augmentation.

Composition des provisions techniques	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provision pour invalidité et décès	6'400'000.00	6'189'000.00
Provision pour cas en suspens	6'600'000.00	6'250'000.00
Provision changement bases techniques	34'140'000.00	25'830'000.00
Provision de longévité	9'350'000.00	6'620'000.00
Total des provisions techniques	<u>56'490'000.00</u>	<u>44'889'000.00</u>

5.7. Modifications des bases techniques et hypothèses techniques

Les bases techniques utilisées par le Fonds sont les suivantes :

Tables de mortalité : LPP 2015/2015 (dès le 31 décembre 2016)

Taux d'intérêt technique : 3% (dès le 1er janvier 2018)

HOTELA Fonds de prévoyance

Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

5.8. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif (total du bilan)	2'138'066'393.49	2'171'163'703.09
Dettes	-131'177'651.41	-219'458'828.11
Compte de régularisation passif	-811'680.60	-727'302.68
Réserve de contributions de l'employeur	-7951'650.87	-9'176'887.22
Provisions non techniques	0.00	-150'000.00
Fortune de prévoyance nette (Fp)	1'998'125'410.61	1'941'650'685.08
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	1'835'529'118.91	1'781'261'960.04
Surplus/Insuffisance de fortune	162'596'291.70	160'388'725.04
Degré de couverture (Cp en % de Fp)	108.86%	109.00%

6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placements

La totalité des tâches de la gestion de la fortune de la fondation est répartie comme suit:

- Le Conseil de fondation
- La Commission de placements assistée de l'expert externe en placements;
- La gérante
- Les gérants de fortune et le global custodian

6.1.1 Commission de placements

Composition et organisation

La Commission de placements est composée des membres suivants:

Membres avec droit de vote

- Jacques Biner, Président de la Commission, Directeur, hotelleriesuisse, Berne
- Eric Dubuis, Hotel & Gastro Union, Collonge-Bellerive
- Kurt Künzli, hôtelier, Coire
- Philippe Masset, Professeur, EHL Haute Ecole SA

Experts externes en placements, avec voix consultative

- Maxime Corbaz, Willis Towers Watson, Lausanne
- Jérôme Franconville, Willis Towers Watson, Lausanne

Représentant de la gérante, avec voix consultative

- Patrick Métral, Directeur finances, HOTELA, Sion

Annexe aux comptes annuels 2020
 (en francs suisses)

Tâches et responsabilités

La Commission se réunit au moins quatre fois par an. Elle peut se réunir en d'autres circonstances à la demande de l'un de ses membres ou de la gérante. Les principales tâches et responsabilités de la Commission sont les suivantes:

- Elle prépare les bases de décision pour la stratégie d'investissement à long terme.
- Elle propose les modifications de la stratégie d'investissement à long terme.
- Elle répond de la réalisation de la stratégie d'investissement (allocations stratégiques et marges tactiques définies par le Conseil de fondation).
- Elle propose les gérants de fortune avec qui le Fonds travaille.
- Elle réglemente l'activité des gérants de fortune externes ou effectués par la gérante et surveille leur implémentation avec des mandats clairement définis.
- Elle définit les investissements des flux de trésorerie qui seront effectués par la gérante et en surveille l'implémentation.
- Elle décide du montant attribué aux différents gérants de fortune, notamment lors du rééquilibrage ou du rebalancement, dans le respect de la stratégie de placements.
- Elle contrôle la mise en œuvre du rééquilibrage ou de rebalancement par la gérante.
- Elle contrôle les gérants de fortune et prend des mesures correctives, notamment si les objectifs ne sont pas atteints.
- Elle informe le Conseil de fondation sur l'activité d'investissement et la performance des placements au niveau des catégories de placements.

6.1.2 Gérant, banque dépositaire et agrément

Gérant	Banque dépositaire	Agrément
Liquidités		
CS	Credit Suisse	FINMA
Obligations en CHF		
UBS	Credit Suisse	CHS PP
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Obligations ME gouv. hedgées		
UBS	Credit Suisse	FINMA
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Obligations ME dettes émergentes		
M&G	Credit Suisse	CSSF
UBS	Credit Suisse	FINMA
VONTOBEL	Credit Suisse	CSSF
Obligations ME indexées à l'inflation (Inflation linked)		
CS	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Actions suisses		
CS	Credit Suisse	FINMA
VONTOBEL	Credit Suisse	FINMA
Actions étrangères		
CS	Credit Suisse	FINMA
CS	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Actions marchés émergents		
UBS	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	CSSF
VONTOBEL	Credit Suisse	CSSF
Immobilier suisse coté		
CS	Credit Suisse	FINMA
REALSTONE	Credit Suisse	FINMA
SWISS LIFE	Credit Suisse	FINMA
UBS	Credit Suisse	FINMA
Immobilier suisse non coté		
CS	Credit Suisse	CHS PP
CS	Credit Suisse	FINMA
GREENBRIX	Credit Suisse	CHS PP
PATRIMONIUM	Credit Suisse	CHS PP
SWISS PRIME	Credit Suisse	CHS PP

Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)

Gérant	Banque dépositaire	Agrément
Immobilier suisse non coté - Mandat BCV		
AKARA	Credit Suisse	FINMA
AXA	Credit Suisse	FINMA
BALOISE	Credit Suisse	FINMA
COMUNUS	Credit Suisse	FINMA
FUNDAMENTA	Credit Suisse	CHS PP
HELVETIA	Credit Suisse	FINMA
HELVETICA	Credit Suisse	FINMA
PROCIMMO	Credit Suisse	FINMA
SENIORESIDENZ	Credit Suisse	SER-SIX
ZIF	Credit Suisse	FINMA
Immobilier étranger coté		
BLACKROCK	Credit Suisse	SEC
CS	Credit Suisse	FINMA
Immobilier étranger non coté		
AXA	Bank of NY Mellon SA/NV, Luxembourg	CSSF
M&G	Citco Bank, Luxembourg Branch	CSSF
Swisslife	Credit Suisse	CHS PP
Métaux précieux		
Swisscanto	Credit Suisse	FINMA
ZKB	Credit Suisse	FINMA
Hedge Funds hedgés		
ALLIANCE BERNSTEIN	Credit Suisse	CSSF
BCV	Credit Suisse	CSSF
PICTET	Credit Suisse	CIMA
Réassurances hedgées		
CS	Credit Suisse	CHS PP
SCHRODERS	Credit Suisse	CSSF
SCOR	Credit Suisse	CSSF
Infrastructure		
CS	Credit Suisse	CHS PP
Eleuthera - Eiger	Credit Suisse	CIMA
MBA	Credit Suisse	CBIE
Infrastructure - Mandat Willis Towers Watson		
ANCALA	IQ EQ Depositary C ^y (UK) Ltd	FCA
BLACKROCK	BNY Mellon Trust C ^y (Ireland) Ltd	CBIE
EQUITIX	Aztec Financial Services, Fareham	FCA
J.P. MORGAN	Bank of America New York	SEC
MBA	RBC Dublin	CBIE
Placements privés - Mandat Willis Towers Watson		
ISHAPE	Morgan Stanley, New York	SEC
ALCENTRA	BNP Paribas House, Guernsey	GFSC
CARVAL	Northern Trust, Chicago	SEC
CCMP	JP Morgan Chase Bank, New York	SEC
CEFF	Silicon Valley Bk Menlo Park, CA	FCA
EQUILIBRIUM CAPITAL	Silicon Valley Bk Menlo Park, CA	FCA
FOLIUM AGRICULTURE	Northern Trust Int. Bk Corp. New Jersey	SEC
FOLIUM TIMBER	Northern Trust Int. Bk Corp. New Jersey	SEC
GREENOAK	Sanne Group S.A. Luxembourg	FCA
ICG	BNP Paribas, Luxembourg	FCA
LIBREMAX	State Street Bank and Trust Company, Boston	SEC
OCTOPUS SYNDICATION	Thompson Taraz, London	FCA
ORCHARD TAIGA	INDOS Financial Ltd London	FCA
WATERFALL	Northern Trust, Chicago	SEC

6.1.3 Directives de placements

Stratégie de placements

Des études ALM sont périodiquement réalisées afin de s'assurer de l'adéquation du portefeuille avec les engagements du fonds. Ainsi, après les études ALM 2013 et 2016, une nouvelle étude a été réalisée par le conseiller financier fin 2019 et son implémentation a débuté en 2020. Elle a conduit à de légères modifications de la stratégie avec l'introduction du private equity et des métaux précieux et la suppression des obligations coporate, des obligations high yield et des matières premières. La stratégie se décline principalement comme suit: obligations (30% contre 33% pour la stratégie 2016), actions (24% contre 26%), immobilier (25% contre 22%), infrastructure (5% contre 3%) et partie alternative (15% contre 18%).

Annexe aux comptes annuels 2020
 (en francs suisses)

Contrôle interne

La stratégie de placements est contrôlée par un système de "Compliance monitoring" effectué par le Credit Suisse. Un rapport mensuel est émis mentionnant si les limites de la stratégie ont été respectées.

La répartition des risques se traduit par une large diversification des classes d'actifs, un recours important à des fonds de placement, dont une grande partie est gérée passivement (réplication de l'indice de référence), ainsi qu'à une exposition limitée au risque de change.

Banque dépositaire

La fortune globale du fonds est répertoriée dans un "global custody" assuré par le Credit Suisse. Le Credit Suisse a confirmé, lors de l'envoi des relevés de placements au 31 décembre 2020, que les "décomptes et les rapports établis par elle sont conformes aux réglementations en vigueur".

Respect des limites de placements

La marge tactique fixée dans le règlement de placements, ainsi que les limites de l'OPP2, sont respectées. L'exposition non couverte aux monnaies étrangères est fixée à 25% dans la stratégie. Au 31 décembre 2020, 55.3% du portefeuille est investi en monnaies étrangères, avec une exposition finale au risque de change de 19.7%.

Un rapport mensuel intitulé "Executive summary" effectué par le Credit Suisse sert d'instrument de contrôle du respect des directives de placements à l'attention des membres de la Commission de placement ainsi qu'à la Direction.

6.2. Utilisation des extensions des limites de placements (art. 50 al. 4 OPP 2)

En application de l'art. 50 OPP2, le Fonds a la possibilité d'étendre les possibilités de placement fixées aux art. 53 ss. OPP2, conformément à son Règlement de placement du 17 septembre 2019. Au 31 décembre 2020, le Fonds n' a pas fait usage de cette possibilité

Placements alternatifs, limite max. réglementaire : 15%; limite OPP2 : 15%; état au 31.12.2020 : 12.0%

6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2020	2019
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1	0	0
Attribution des fonds libres de l'exercice précédent	0	0
Attribution à la charge / dissolution en faveur du compte d'exploitation	<u>162'596'292</u>	<u>-104'359'034</u>
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12	162'596'292	160'388'725
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs	<u>262'480'664</u>	<u>268'970'556</u>
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeurs	<u>-99'884'372</u>	<u>-108'581'831</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	1'835'529'119	1'781'261'960
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % des capitaux de prévoyance et provisions techniques	8.9%	9.0%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des capitaux de prévoyance et provisions techniques	14.3%	15.1%

Voir point 4.2.5 concernant le calcul de la réserve de fluctuation de valeurs.

6.4. Présentation des placements par catégorie de placements

Voir tableau séparé, Annexe I

6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Aucun

6.5.1 Engagements de capital ouverts

	Engagements au 31.12.2020	Engagement au 31.12.2019
Placements dans les marchés privés, l'immobilier et l'infrastructure	<u>85'825'000</u>	<u>22'770'000</u>

HOTELA Fonds de prévoyance**Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)****6.6. Valeur de marché et co-contractants en securities lending**

HOTELA Fonds de prévoyance n'effectue pas directement le prêt de valeurs mobilières (securities lending).

6.7. Détail du résultat net des placements**6.7.1. Intérêts, rendements de la fortune mobilière**

	2020	2019
Liquidités	5'849'861.40	-720'942.03
Intérêts	5'849'861.40	-720'942.03
Obligations	9'381'224.88	36'322'961.85
Différence de cours réalisée	-7'025'769.41	3'600'524.20
Intérêts	3'900'764.02	5'471'099.40
Différence de cours non réalisée	12'506'230.27	27'251'338.25
Actions	23'443'360.20	110'242'517.18
Différence de cours réalisée	-18'354'932.50	23'913'140.36
Dividendes	3'616'651.20	2'704'317.65
Différence de cours non réalisée	38'181'641.50	83'625'059.17
Immobilier	21'831'047.67	67'516'826.77
Différence de cours réalisée	535'037.72	64'481.75
Dividendes	5'305'646.23	5'055'374.36
Différence de cours non réalisée	15'990'363.72	62'396'970.66
Matières premières hedgées	-5'654'431.89	1'530'262.35
Différence de cours réalisée	-5'654'431.89	0.00
Dividendes	0.00	61'142.35
Différence de cours non réalisée	0.00	1'469'120.00
Métaux précieux	1'581'125.66	0.00
Différence de cours réalisée	0.00	0.00
Dividendes	0.00	0.00
Différence de cours non réalisée	1'581'125.66	0.00
Placements privés	-5'686'527.91	5'792'436.55
Différence de cours réalisée	-359'885.32	14'821.14
Dividendes	3'112'918.86	9'309'991.14
Différence de cours non réalisée	-8'439'561.45	-3'532'375.73
Hedge funds hedgés	-4'714'884.80	168'198.94
Dividendes	8.00	52.19
Différence de cours réalisée	-8'427'667.72	396'297.05
Différence de cours non réalisée	3'712'774.92	-228'150.30
Réassurance hedgée	2'126'015.75	156'229.05
Dividendes	0.00	1'446.30
Différence de cours réalisée	0.00	-32'141.80
Différence de cours non réalisée	2'126'015.75	186'924.55
Infrastructure	-5'296'628.87	9'335'405.06
Différence de cours réalisée	-1'212'562.00	1'211'574.24
Dividendes	1'992'340.67	1'063'783.18
Différence de cours non-réalisée	-6'076'407.54	7'060'047.64
Produits des placements	42'860'162.09	230'343'895.72
Frais TER transparents	7'615'735.00	7'472'950.00
Total produits des placements, y. c. TER transparents	50'475'897.09	237'816'845.72

HOTELA Fonds de prévoyance
**Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)**

6.7.2. Frais d'administration des placements (TER)	2020	2019
Taxes et courtages sur obligations	502'109.39	49'658.25
Taxes et courtages sur actions	70'876.74	14'117.10
Taxes et courtages sur immobilier	82'435.30	62'426.68
Taxes et courtages sur hedge funds	387'564.74	146'569.50
Frais global custody	211'569.41	319'476.05
Autres frais gestion de fortune	1'667'854.20	1'800'330.66
Frais de gestion payés	2'922'409.78	2'392'578.24
Frais TER transparents	7'615'735.00	7'472'950.00
Total des frais de gestion de fortune	10'538'144.78	9'865'528.24
Placement transparents (1)	2'094'952'699.82	2'130'423'673.05
Placements non transparents - art.48 a al.3 OPP2	1'530'495.00	2'628'153.00
Total des placements (2)	2'096'483'194.82	2'133'051'826.05
Ratio de transparence : (1)/(2)	99.93%	99.88%
Frais de gestion en % des placements transparents		
Frais de gestion payés	0.14%	0.11%
Frais TER transparents	0.36%	0.35%
Total des frais de gestion de fortune	0.50%	0.46%
Liste des placements non transparents		
Hedge Funds Hedgés		
AB Custom Alternative Solutions (ex Ramius)	1'530'495.00	2'628'153.00
Total des placements non-transparentes	1'530'495.00	2'628'153.00

6.7.3. Performance des placements
1. Performance 2020 par classe d'actif

Le portefeuille, liquidités comprises, a réalisé un performance brute de 2.08% contre 3.79% pour son benchmark.

Classe d'actif	Performance brute du portefeuille	Performance brute du benchmark
Liquidités	2.36%	-0.77%
Obligations	2.19%	2.85%
Obligations en CHF	1.03%	0.90%
Obligations en monnaies étrangères		
Obligations gouvernementales hedgées	4.40%	4.47%
Obligations corporate hedgées	-2.10%	-0.38%
Dette marchés émergents	-1.83%	3.94%
High yield	-13.29%	-11.95%
Obligations indexées à l'inflation hedgées	7.17%	7.16%
Actions	4.71%	6.69%
Actions suisses	4.12%	3.82%
Actions internationales	4.49%	7.59%
Actions marchés émergents	8.03%	7.99%
Immobilier	4.43%	4.24%
Immobilier suisse	8.02%	7.80%
Immobilier étranger	-7.21%	-7.04%
Matières premières hedgées	-16.01%	-19.95%
Métaux précieux	9.84%	9.89%
Placements privés	-6.79%	-1.03%
Infrastructure	-7.73%	0.10%
Hedge funds hedgés	-4.34%	2.25%
Réassurance hedgée	3.65%	4.18%
Total	2.08%	3.79%

**Annexe aux comptes annuels 2020
(en francs suisses)**

Dans un environnement marqué par la pandémie qui a généré une forte volatilité, les investissements ont généré un rendement annuel de +2.08% contre +3.79% à son benchmark. Ainsi, après s'être établi à -8.50% à la fin du 1er trimestre, le rendement du portefeuille a atteint le niveau impressionnant de +4.67% au 4e trimestre, dépassant les deux trimestres précédents déjà positifs.

En 2020, les champions du portefeuille HOTELA sont les métaux précieux (+9.84%), suivis à la deuxième et à la troisième place par les actions (+4.71%) et les fonds immobiliers (+4.43%). Au sein de ces classes, les fonds immobiliers suisses cotés en bourse (+10.84%) et les actions des marchés émergents (+8.03%) se placent en tête. La performance globale a pâti de la sous-performance des matières premières hedgées (-16.01%) et désormais sorties du portefeuille, des infrastructures (-7.73%), des placements privés (-6.79%) et des hedge funds hedgés (-4.34%).

L'écart avec le benchmark résulte principalement de gestionnaires actifs qui ont sous-performé par rapport à leur indice (actions internationales, dette émergente, hedge funds), du mandat en placements privés et de l'infrastructure dont un fonds a souffert de l'effondrement du trafic aérien. Lors de l'exercice sous revue, la commission de placements a pris différentes mesures correctives pour atténuer les écarts observés.

Sur les 24 derniers mois, la volatilité du fonds s'est élevée à 7.59% contre 7.51% à son benchmark et le ratio de Sharpe à 0.97, respectivement à 1.10.

2. Contribution à la performance brute 2020 par classe d'actif

Classe d'actif	Portefeuille	Benchmark
Liquidités	0.05%	-0.01%
Obligations	0.57%	0.77%
Obligations en CHF	0.06%	0.05%
Obligations en monnaies étrangères		
Obligations gouvernementales hedgées	0.57%	0.52%
Obligations corporate hedgées	-0.05%	-0.01%
Dette marchés émergents	-0.05%	0.18%
High yield	-0.24%	-0.26%
Obligations indexées à l'inflation hedgées	0.29%	0.29%
Actions	1.32%	2.01%
Actions suisses	0.35%	0.34%
Actions internationales	0.60%	1.43%
Actions marchés émergents	0.38%	0.23%
Immobilier	1.05%	1.13%
Immobilier suisse	1.43%	1.35%
Immobilier étranger	-0.39%	-0.22%
Métaux précieux	0.08%	0.23%
Matières premières hedgées	-0.32%	-0.43%
Placements privés	-0.28%	-0.04%
Infrastructure	-0.25%	0.05%
Hedge funds hedgés	-0.25%	-0.02%
Réassurance hedgée	0.10%	0.13%
Total	2.08%	3.79%

6.7.4. Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Placements chez l'employeur	2020	2019
Créances de cotisations des employeurs (affiliés)	21'345'767.94	24'823'981.86
Cotisations en faveur des employeurs (affiliés)	-595'997.10	-855'553.59
Total des placements auprès de l'employeur	20'749'770.84	23'968'428.27

A l'exception des créances de cotisations, il n'y a pas de placement auprès des employeurs.

HOTELA Fonds de prévoyance

Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

Le solde susmentionné des créances de cotisations correspond à l'ensemble des factures ouvertes au 31 décembre 2020, échues ou non, et ce pour tous les affiliés actifs ou radiés (3'383 affiliés actifs au 31.12.2020). Le montant ouvert, au 31.12.2020, s'élève à CHF 19'130'861 (CHF 6'886'371 au 30.04.2021) pour 2020 alors que le solde de CHF 2'214'907 est lié aux années antérieures (CHF 1'945'574 au 30.04.2021).

Réserve de cotisations d'employeur	2020	2019
Réserve de contribution de l'employeur au 1.1	9'176'887.22	7'227'939.57
Attributions	2'206'118.15	2'637'922.10
Utilisation	-3'431'354.50	-688'974.45
Réserve contributions de l'employeur au 31.12.	<u>7'951'650.87</u>	<u>9'176'887.22</u>

Le nombre d'employeurs ayant versé des contributions d'employeur est de 72 pour l'année 2020 contre 63 en 2019.

Au 31 décembre les intérêts sont calculés et comptabilisés dans les passifs transitoires.

Intérêts comptabilisés en 2020	CHF 21'344.80	taux 0,25%
Intérêts comptabilisés en 2019	CHF 19'374.90	taux 0,25%

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Compte de régularisation actif	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances de cotisations des employeurs (affiliés)	21'345'767.94	24'823'981.86
Voir commentaires sous point 6.7.4.		
Autres comptes de régularisation actif	20'237'430.73	13'287'895.18
Actifs transitoires	11'224'850.99	4'006'779.05
Impôt anticipé	7'749'774.52	7'693'162.78
Débiteurs divers	219'222.62	324'734.25
Débiteurs : La Mobilière	1'043'582.60	1'263'219.10
	<u>41'583'198.67</u>	<u>38'111'877.04</u>

7.2. Provision non technique

Une provision pour le financement d'évènements exceptionnels de CHF 150'000 a été créée, au 31.12.2019, pour financer les coûts engendrés par la liquidation partielle. Elle a été dissoute au 31.12.2020.

7.3. Prestations de libre passage, rentes et liquidation partielle

Le résultat de la liquidation partielle présente un excédent de charges de CHF 2'776'491.36 sur l'exercice 2020.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Néant

9. Autres informations relatives à la situation financière

Les limites fixées par le Règlement concernant la liquidation partielle pour envisager une telle liquidation ne sont pas atteintes. Dans ses séances du 11 février 2021 et du 4 mai 2021, le Conseil de fondation constate, par conséquent, qu'il n'a pas à se déterminer en la matière.

9.1. Découvert / Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

Néant

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant